COREPS Nouvelle-Aquitaine

Cellule de Veille pour l'Emploi et la formation

Réunion du mercredi 22 avril 2026

Visioconférence

COMPTE RENDU DE RÉUNION

I. Présences, absences et excusé·e·s

Présent·e·s

Nom / Prénom	Organisation / Syndicat	Collège
Marianne VALKENBURG	DRAC NA — conseillère musique et danse, site de Limoges (référente COREPS)	État & collectivités
Franck BAYLET	DRAC NA — bureau des licences d'entrepreneurs de spectacle, site de Limoges	État & collectivités
Florence CHAUDIERE	DRAC NA — conseillère musique et danse, site de Bordeaux	État & collectivités
Nathalie LEURET	Région NA — sous-directrice culture	État & collectivités
Patricia OUDIN	Région NA — (dernière réunion COREPS avant départ en retraite le 13 mai)	État & collectivités
Marion VILLEREAU	Région NA — chef du service Spectacle Vivant	État & collectivités

Nom / Prénom	Organisation / Syndicat	Collège
Stéphane GORNIKOWSKI	CFDT / F3C	OS salariés
Jérémy GALLIOT	Sud Culture	OS salariés
Timo METZEMAKERS	SNAM-CGT	OS salariés

projet

Nom / Prénom	Organisation / Syndicat	Collège
Morgan HELLOU	Syndeac	OP employeurs
Emmanuelle PAOLETTI	Syndeac	OP employeurs
Nicolas FAYE	Les Forces Musicales	OP employeurs
Stéphane DETRAIN	FNAR / Grand Rue	OP employeurs
Philippe DEMOULIN	SYNAVI	OP employeurs

Nom / Prénom	Organisation / Syndicat	Collège
Thomas DELEMER	AFDAS	Membres associés
Thomas VRIET	L'A. — pôle observation	Membres associés
Sylvain COUSIN	L'A. — coordination COREPS	Coordination

Excusé·e·s

Nom / Prénom	Organisation / Syndicat	Collège
Philippe LOPES	SYNAVI	OP employeurs
Françoise THIMONIER	SYNPTAC	OS salariés
Mathilde COUPEAU	SMA (en commission CNM)	OP employeurs
Rémi FAURE	SMA	OP employeurs
Bertrand QUEYROI	AFDAS	Membres associés
Anne-Claire ROCTON	DRAC NA	État & collectivités

projet

II. Ordre du jour

1. Actualités : table ronde Commission des affaires culturelles (Assemblée nationale) sur le théâtre public
2. Point sur l'emploi dans le spectacle vivant — mise à jour du datalab Audiens
3. Point d'actualité : alerte à la Direction générale du travail (DGT) — salariés associatifs
4. Présentation des premiers résultats de l'étude sur le secteur chorégraphique en Nouvelle-Aquitaine
5. Travaux du COREPS : focus sur le chantier Lutte contre le travail illégal (LCTI)
6. Point de calendrier et transition de coordination

projet

III. Synthèse — Points essentiels de la réunion

Note de lecture

Cette synthèse présente les informations principales. Le compte rendu exhaustif figure en partie IV.

1. Emploi dans le spectacle vivant — Données Audiens 2025

La mise à jour du datalab Audiens fait apparaître une évolution contrastée. Au niveau national, les effectifs globaux du spectacle vivant sont en légère hausse (+1 %), tirés par le spectacle vivant privé (+4 % des effectifs, +7 % de la masse salariale). En revanche, le spectacle vivant subventionné recule : -1,3 % des effectifs, masse salariale stable. En Nouvelle-Aquitaine, la tendance est similaire, avec une baisse notable des emplois permanents dans le subventionné depuis 2022 (effectifs en dessous du niveau de 2019 pour les CDI/CDD du secteur subventionné).

Les membres soulignent plusieurs biais de lecture : les chiffres en nombre de personnes masquent la précarisation (émiettement vers des employeurs plus nombreux mais plus petits), l'inflation n'est pas prise en compte dans les indices de masse salariale, et les comportements d'adaptation des intermittents (diversification des heures) faussent les effectifs. La baisse réelle de l'activité subventionnée devrait se traduire plus nettement dans les statistiques 2026, consultables début 2027.

La Région signale que les budgets réalisés des compagnies aidées sont restés stables entre 2022 et 2024 (pas de fluctuation notable de la base socle). En 2026 : 57 % des structures en maintien de subvention, 23 % en baisse, 20 % en hausse.

2. Alerte DGT — Salariés associatifs

31 salariés d'associations (dont plusieurs du secteur culturel) ont déposé une alerte à la Direction Générale du Travail (DGT) au titre du droit d'alerte, dénonçant une atteinte à l'intérêt général liée à la manière dont les financements publics sont répartis. Cette démarche, portée à titre individuel et non syndical (quoique des salariés syndiqués en fassent partie), a été relayée par la presse locale. Elle vise à ce que la DGT mandate la direction du travail de la Haute-Vienne pour enquêter. Les signataires demandent notamment la généralisation des conventions pluriannuelles d'objectifs et la restauration d'aides à l'emploi à durée pluriannuelle.

3. Étude sur le secteur chorégraphique en Nouvelle-Aquitaine

Thomas VRIET (L'A.) présente les premiers résultats de l'étude initiée par Antoine Augard, sur la base de 75 réponses exploitables (33 compagnies, 39 lieux + 3 autres). Principaux enseignements :

- Les compagnies de danse sont des associations à budget très variable (médiane 115 000 €, subventionnement médian 50 000 €), employant en très grande majorité des CDDU (médiane 1,25 ETP), avec une forte délégation des fonctions support (50 % externalisent).
- L'action culturelle est structurante : médiane de 190 heures par an et par compagnie, parfois utilisée pour compléter les heures nécessaires à l'intermittence.
- La diffusion se concentre sur la région (6,5 représentations hors département d'implantation en moyenne en 2024), avec une projection 2026 en net recul (5,4 dates attendues vs 14 réalisées en 2024).

Projet

- Les lieux diffusent en moyenne 34 spectacles par an, dont 21 % de danse, 41 % de compagnies régionales. 60 % ont réalisé des coproductions en 2024.
- La parité sur les plateaux est proche de 50/50 (médiane 50 % de femmes), mais avec une mobilité géographique différenciée selon le genre.

Le PDF final sera disponible sur le site de l'agence fin avril / début mai, et présenté au comité de suivi le lundi 27 avril. Stéphane DETRAIN signale en parallèle une recherche-action sur les conditions de travail du secteur chorégraphique (CCN partenaires en NA), dont les résultats pourront être partagés ultérieurement. Le Syndeac organise un séminaire national danse le 11 mai au Théâtre Louis Aragon (Tremblay-en-France).

4. Chantier Lutte contre le travail illégal (LCTI)

Le groupe de travail est officiellement relancé. Sa composition est arrêtée : Timo METZEMAKERS (SNAM-CGT), Marianne VALKENBURG (DRAC), Franck BAYLET (bureau des licences DRAC), Marion VILLEREAU (Région), Eric KOSCIELNIAK (DREETS/URACTI), Jérémy GALLIOT (Sud Culture). Feuille de route partagée, inspirée des conventions existantes en Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie. Objectif : signature d'une convention régionale LCTI, visant 2027. La CGT insiste sur la vigilance quant à la cible des contrôles : les donneurs d'ordre, pas les travailleurs.

5. Transition de coordination — Point critique

La réunion a été marquée par des prises de position fermes concernant la suspension temporaire des travaux du COREPS pendant l'été 2026. Sylvain COUSIN annonce que son licenciement pourrait intervenir courant mai (convocation inspection du travail le 27 avril). La reprise de la coordination par CO est confirmée par la Région et la DRAC (courrier en cours de signature par Maylis DESCAZEAUX et Charline CLAVEAU), mais l'arrivée effective de Sylvain chez CO ne serait pas possible avant fin août 2026, laissant 2 à 3 mois sans coordination active.

Philippe DEMOULIN (SYNAVI), Nicolas FAYE (LFM), Stéphane DETRAIN (Grand-Rue) et d'autres ont exprimé leur mécontentement face à cette situation, jugée insuffisamment anticipée et particulièrement problématique dans un contexte de crise sectorielle. La Région s'engage à organiser les groupes de travail (LCTI, Trésorerie) pendant la période de transition, en générant les liens de visio via Teams. Patricia OUDIN prend congé de l'instance avec un message de remerciements.

6. Calendrier prévisionnel révisé

- Réunion commission PFP : **7 mai 2026** — maintenue (sous réserve du statut de Sylvain COUSIN).
- Réunions de juin et juillet : **reportées** (cf. transition coordination).
- GT LCTI et GT Trésorerie : **réunions maintenues courant mai-juin**, organisées par la DRAC/Région.
- COPIL et plénière : **reportés à l'automne 2026** (septembre-octobre).

projet

IV. Compte rendu exhaustif des débats

1. Ouverture — Tour de table et présentations

La réunion est ouverte avec seize participant·e·s connecté·e·s. Après un tour de table par collège, Sylvain COUSIN annonce qu'un temps sera réservé en fin de séance pour saluer Patricia OUDIN, dont c'est la dernière réunion COREPS avant son départ en retraite le 13 mai.

2. Actualités

2.1 Table ronde Assemblée nationale — Théâtre public

Sylvain COUSIN : La Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale a organisé une table ronde sur la situation du théâtre public. Scène Ensemble, le Synavi, le Syndeac et l'Association des Scènes Nationales y ont été auditionnées. La vidéo est disponible en ligne.

Lien : *assemblée-nationale.fr — Commission des affaires culturelles*.

2.2 Mise à jour du datalab Audiens — Emploi dans le spectacle vivant

Lien : ***https://www.audiens.org/datalab-audiens/accueil.html***

Sylvain COUSIN : Philippe Degardin (Audiens) a envoyé une mise à jour du datalab cette semaine. Points saillants au niveau national :

Dans le spectacle vivant : comme en 2025, les effectifs augmentent de + 1 % et la masse salariale de + 2 %.

- Spectacle vivant privé : augmentation de + 4 % des effectifs et de + 7 % de la masse salariale.
- Spectacle vivant subventionné : baisse de - 1,3 % des effectifs et stabilité de la masse salariale.
- Prestations techniques : hausse des effectifs de + 3 % et de la masse salariale de + 2 %.

Thomas VRIET (L'A. — observation) : Je propose une démonstration rapide du Datalab. L'outil permet de filtrer par territoire. Sur la Nouvelle-Aquitaine, le spectacle vivant se comporte mieux que l'audiovisuel, qui baisse depuis 4 ans. Spectacle vivant privé en NA : effectifs en forte hausse depuis 2020, indice masse salariale à 162 (base 100 en 2019). Spectacle vivant subventionné : effectifs en baisse depuis 2022, masse salariale proche du niveau de 2022. Les emplois permanents ont tendance à diminuer en premier — les CDD et CDDU étant les plus affectés.

Stéphane GORNIKOWSKI (CFDT) : Les effectifs sont-ils en personnes ou en ETP ? Et la masse salariale est-elle en euros constants ou courants ?

Thomas VRIET : C'est bien le nombre de personnes (pas de l'ETP). Pour la masse salariale, c'est l'évolution de la masse brute sans correction d'inflation, avec un indice base 100 en 2019.

projet

Patricia OUDIN (Région) : Peut-il y avoir un suivi sur plusieurs années ? On annonce nationalement un chômage de masse dans la culture. Les chiffres baissent déjà. Comment suivre ça sur le temps long ? C'est une question importante pour la réaction collective.

Thomas VRIET : Le suivi pluriannuel est possible. Le format déclinaison régionale que je viens de montrer en est un exemple. Pour aller plus loin (ETP, intermittents indemnisés vs total, finesse par département), il faut une commande formelle et un budget. Ça peut se demander au nom du COREPS à Audiens ou à la CPNEF-SV (*lien*).

Jérémy GALLIOT (Sud Culture) : Ces indicateurs ne révèlent pas la qualité des conditions de travail. Des chiffres positifs peuvent masquer une vraie souffrance. Il faut garder cette vigilance.

Sylvain COUSIN : C'est exactement ce que l'enquête sur les salariés intermittents présentée en plénière en juin dernier mettait en lumière — le dépassement de l'apparence des chiffres. (cf. Enquête « Les salarié·es intermittent·es du spectacle en Nouvelle-Aquitaine », Juin 2025 → *Consulter, télécharger l'étude*)

Timo METZEMAKERS (SNAM-CGT) : Il faut aussi avoir conscience des effets comportementaux. Les intermittents sont prêts à tout pour ne pas perdre leurs 507 heures — figurations, road, transport de caisses... Ces heures comptent dans les statistiques mais ne correspondent pas à une activité artistique. Les chiffres peuvent sembler rassurants tout en cachant une dégradation réelle.

Marion VILLEREAU (Région) : Ce serait intéressant d'avoir la lecture des intermittents en ETP et avec correction de l'inflation. Par ailleurs, j'ai fait une analyse sur les compagnies aidées par la Région : les budgets globaux réalisés (base socle) sont stables entre 2022 et 2024, sans fluctuation notable.

Stéphane DETRAIN (Grand-Rue / FNAR) : L'impact des baisses de financement 2025-2026 se verra vraiment dans les statistiques début 2027. C'est là qu'on verra la vraie galère. Et quand on parle de spectacle vivant privé, le show business est là-dedans — des techniciens qui terminent leurs heures sur les routes de tournées de pop stars. Ça biaise les données.

Morgan HELLOU (Syndeac) : Sur les réalisés stables à la Région : est-ce comparé aux prévisionnels ? Des structures peuvent avoir des réalisés stables en ayant dépensé bien moins que prévu — ça ne dit pas si elles ont sécurisé leurs dépenses ou si elles ont renoncé à des projets.

Marion VILLEREAU : Je n'ai pas cette analyse comparative. Généralement les prévisionnels sont plus élevés que les réalisés, mais je n'ai pas les chiffres précis.

Philippe DEMOULIN (SYNAVI) : En période d'incertitude, l'écart prévisionnel-réalisé augmente. Les structures vont répondre à plus d'appels à projets, avec des prévisionnels plus incertains. Il faudra être très vigilant sur les demandes de soldes 2025 et 2026, qui livreront les vrais chiffres.

Nicolas FAYE (LFM) : Au CA de Congé Spectacle, l'explication du maintien des effectifs est claire : l'emploi s'émiette sur beaucoup de petits employeurs. Les employeurs traditionnels baissent, mais le volume total est maintenu par la multiplication d'employeurs plus petits et plus précaires. C'est exactement ce que disait Timo.

Thomas VRIET : Sur les permanents du spectacle vivant subventionné, les effectifs en 2025 sont en dessous du niveau de 2019. C'est un signal fort. Je vous encourage à explorer le datalab par vous-mêmes — des choses se voient si on zoome par tranche d'âge, par genre, etc.

Sur le datalab Audiens : accès sur demande à Philippe de Gardin (prénom, email requis). Lien tableau de bord CPNEF-SV (mise à jour annuelle) mis en chat.

projet

2.3 Alerte DGT — Salariés associatifs

Jérémy GALLIOT : 31 salariés d'associations ont déposé une alerte à la DGT. C'est un droit fondamental ouvert à toute personne. L'alerte ne porte pas sur leurs conditions de travail, mais sur une atteinte à l'intérêt général : la manière dont les financements publics sont répartis. On protège aussi notre démarche via la loi sur les lanceurs d'alerte. L'alerte a été déposée symboliquement à la direction du travail de Limoges (Haute-Vienne).

Demandes formulées dans l'alerte :

- Que la DGT mandate la direction du travail de la Haute-Vienne pour enquêter sur la répartition des aides publiques.
- Généralisation des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour sécuriser les emplois au-delà d'un an.
- Restauration d'aides à l'emploi pluriannuelles (des dispositifs durée 3-5 ans ont disparu ; des collectivités abondaient ces aides à l'emploi d'État).

Le communiqué de presse est transmis par Jérémy dans le chat et sera annexé au compte rendu.

3. Étude sur le secteur chorégraphique en Nouvelle-Aquitaine

3.1 Contexte et protocole

Marianne VALKENBURG (DRAC) : Cette étude s'inscrit dans un chantier plus large de soutien à la danse. On constate une grande fragilité des compagnies chorégraphiques, une diffusion moindre, des coproductions plus difficiles. L'enquête vise à objectiver les ressentis par des données.

Marion VILLEREAU (Région) : Un volet qualitatif était prévu mais il est ajourné au vu du contexte. Je remercie Thomas qui a vraiment finalisé ce travail amorcé par Antoine Augard.

Thomas VRIET (L'A.) : Antoine Augard a initié le travail, j'ai finalisé. La matière était là. Deux enquêtes distinctes : une pour les compagnies, une pour les lieux. 75 réponses exploitables après plusieurs relances : 33 compagnies, 39 lieux + 3 autres. La moitié des répondants sont des structures aidées par la DRAC et la Région.

3.2 Résultats — Compagnies chorégraphiques

Sur les 33 compagnies répondantes (toutes associatives, réparties sur le territoire, avec légère sous-représentation Lot-et-Garonne et Lot) :

- Budget : très variable. Médiane : 115 000 €. 12 % ont plus de 400 000 €. 9 % déclarent ne pas avoir de subvention publique. Subventionnement médian : 50 000 €.
- Emploi : très majoritairement des CDDU. CDI moyen : 0,3. CDD moyen : 0,4. Médiane ETP : 1,25. Un tiers de l'échantillon a moins de 1 ETP.
- Externalisation : 50 % délèguent des fonctions support (administration, communication, production, diffusion) à des structures extérieures — majoritairement des SARL.
- Action culturelle : médiane 190 heures/an. 12 % déclarent plus de 500 heures. Part du budget consacré à l'EAC : médiane 10,7 %. Hypothèse : l'EAC est devenue un moyen de compléter les heures d'intermittence.
- Production : sur 48 spectacles listés, coût de production moyen 71 000 €, aides reçues en moyenne 65 000 €. Recettes de cession moyennes : 3 383 €. Marge de session : 614 € en moyenne.

projet

- Diffusion : moyenne 14 représentations en 2024, 7,5 pressenties pour 2025, 5,4 attendues pour 2026 — nette tendance à la baisse.
- Genre : parité proche sur les plateaux (médiane 50 % de femmes). La direction artistique est assurée à 39 % par une femme seule, 30 % par un homme seul.
- Formation : déclaratif complexe à interpréter. La notion d'enseignement supérieur de la danse est mal comprise — confusion fréquente avec la formation d'enseignant. Le PESMD souhaite demander l'accréditation pour le DN supérieur de danseur.

3.3 Résultats — Lieux de diffusion

Sur les 42 lieux répondants (statut majoritairement public — collectivités et EPCI —, un tiers d'associations) :

- Budget médian : 750 000 €. Budget artistique médian : 594 000 €. Part consacrée à la danse : médiane 40 %, pouvant atteindre 100 %.
- 34 spectacles diffusés en moyenne par lieu en 2024, dont 6,4 spectacles de danse, dont 2,3 de compagnies régionales (41 % des spectacles de danse).
- 10 % des lieux déclarent n'avoir diffusé aucun spectacle de danse en 2024.
- 43 % des lieux disposent d'une personne ressource dédiée à la programmation ou médiation chorégraphique.
- 52 % des lieux ne peuvent pas accueillir des spectacles de plus de 8 danseurs. Ceux qui le peuvent : 1,5 fois par an en moyenne.
- 60 % ont réalisé des coproductions en 2024 : 2,1 en danse en moyenne, pour 42 000 € en moyenne.
- Note : les Scènes Nationales ne sont pas dans l'échantillon (enquête annuelle spécifique existante). Les CCN ont répondu comme lieux.

3.4 Réactions et questions

Patricia OUDIN : Étonnant sur la parité — je croyais que les femmes étaient largement majoritaires en danse. C'est bien plus équilibré que je ne pensais. Sur les CCN : ont-ils répondu comme compagnies ou comme lieux ?

Thomas VRIET : Les CCN ont répondu comme lieux (cf. correction transmise en chat). Sur les formations supérieures, il y a une confusion dans les réponses, probablement entre formation de danseur et formation d'enseignant, et entre enseignement supérieur accrédité et formation professionnelle. C'est un sujet de pédagogie à clarifier.

Thomas VRIET (complément) : Sur les festivals de danse en NA : j'en avais recensé 19. La plupart sont portés par des lieux. Peu de festivals indépendants de tout lieu.

Stéphane DETRAIN (FNAR — à titre de recherche personnelle) : Je mène actuellement une recherche-action sur les conditions de travail dans le secteur chorégraphique (charge de travail, épuisement professionnel), avec plusieurs CCN partenaires en NA. Je peux partager des résultats si c'est utile.

Emmanuelle PAOLETTI (Syndeac) : Le Syndeac organise un séminaire national danse le 11 mai au Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France. L'étude pourrait-elle y être présentée ?

Marianne VALKENBURG (DRAC) : Il faut être très précis sur les échantillons avant toute diffusion — notamment sur l'absence des Scènes Nationales. Sur le principe, plus on partage, mieux c'est.

Projet

Le PDF final de l'étude sera disponible sur le site de L'A. fin avril / début mai (après vérifications finales). Présentation au comité de suivi le lundi 27 avril à 15h — ouvert aux membres du COREPS sur demande à Sylvain.

4. Chantier Lutte contre le travail illégal (LCTI)

4.1 Cadrage et relance du groupe de travail

Sylvain COUSIN : Le GT LCTI est officiellement relancé. Composition arrêtée : Timo METZEMAKERS, Marianne VALKENBURG, Franck BAYLET (bureau des licences DRAC), Marion VILLEREAU, Eric KOSCIELNIAK (DREETS/URACTI), Jérémy GALLIOT. La feuille de route est partagée dans le chat.

Le chantier s'inscrit dans le cadre de la convention nationale Ministère de la Culture / Ministère du Travail sur la LCTI, qui couvre : le travail dissimulé strict, les approximations de déclarations d'heures, les écarts entre personnes au plateau et déclarations réelles.

Des conventions régionales existent en Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie — le COREPS NA s'en inspirera. Objectif : signature d'une convention régionale, visant une plénière en 2027. La feuille de route sera finalisée lors de la première réunion du GT.

4.2 Prises de position

Timo METZEMAKERS (SNAM-CGT) : La signature d'une déclinaison régionale de la convention est notre priorité absolue. Notre communiqué de presse (SNAM-CGT) exprime l'urgence de la situation pour les salariés — ils trouvaient même que ça arrivait trop tard. La question du calendrier reste : comment lancer le travail alors qu'il y aura une suspension de la coordination du COREPS ?

Jérémy GALLIOT (Sud Culture) : L'urgence est réelle, il faut le faire malgré l'absence. Et nous resterons vigilants sur le fait que les contrôles ciblent bien le donneur d'ordre, et non le travailleur. On pense aux salariés du spectacle en situation de travail dissimulé qui pourraient perdre des heures d'intermittence suite aux contrôles — il faut qu'on reste solidaires vis-à-vis d'eux.

5. Transition de la coordination — Point de calendrier

5.1 Situation de Sylvain COUSIN

Sylvain COUSIN : Je suis convoqué par l'inspection du travail le 27 avril dans le cadre de la procédure de licenciement économique (je suis représentant du personnel, ce qui nécessite une autorisation de l'inspection du travail). Une fois l'autorisation accordée, mon contrat prend fin le lendemain. Cette autorisation peut intervenir entre le 27 avril et le 27 juin. En pratique, je pense pouvoir tenir la réunion du 7 mai, mais sans garantie. La reprise de mission chez CO ne serait pas possible avant fin août.

5.2 Position de la Région et de la DRAC

Nathalie LEURET (Région) : La décision de confier la mission à Co est confirmée. Un courrier est en cours de signature par Maëlys DESCAZEAUX et Charline CLAVEAU. Ce courrier permettra à Co de formuler sa demande de soutien à la Région et à la DRAC. Nous maintenons le budget nécessaire pour la mission jusqu'au départ de Sylvain. Sur le

projet

bureau à Poitiers : une demande officielle a été faite à la direction des moyens généraux de la Région — réponse attendue.

La Région et la DRAC proposent :

- Maintien de la réunion PFP du 7 mai (sous réserve).
- Report des commissions de juin et juillet.
- Maintien des groupes de travail (LCTI et Trésorerie) avec une réunion courant mai-juin, organisée par la DRAC/Région (liens Teams générés par Florence CHAUDIERE ou collègues DRAC).
- COPIL et plénière reportés à l'automne.

Marianne VALKENBURG (DRAC) : J'aurais préféré éviter cette suspension. Mais les contraintes sont réelles. Je suggère qu'une première réunion du GT LCTI se tienne en mai-juin sans Sylvain pour poser un premier jalon. Et nous pouvons prendre le relais pour l'organisation technique des groupes de travail.

5.3 Réactions des représentants

Philippe DEMOULIN (SYNAVI) : Je ne suis pas content de cette situation. On nous avait assuré que la continuité était garantie. Là, on apprend qu'il n'y aura pas de COREPS avant septembre. Est-ce que ça, c'est signé quelque part ? Est-ce que Sylvain est embauché en septembre ? En pleine crise sectorielle, avec des chantiers en cours (trésorerie, LCTI), ce n'est pas sérieux. Il faut au moins un intérim organisé. Et Sylvain lui-même n'a aucune assurance de continuité.

Timo METZEMAKERS (SNAM-CGT) : Nous soutenons la position du SYNAVI.

Stéphane DETRAIN (Grand-Rue) : On n'est pas très contents non plus. Il y avait un COPIL de juin et une plénière. Qu'est-ce qu'on fait si ça part à la dérive ?

Morgan HELLOU (Syndeac) : Nous sommes très soucieux qu'il y ait une rupture la plus réduite possible.

Nicolas FAYE (LFM) : Je regrette l'absence de continuité dans cette période compliquée. Je resterai très attentif à ce que la reprise en septembre soit vraiment sérieuse. Les annonces s'enchaînent et on a besoin de discuter des solutions.

Jérémy GALLIOT (Sud Culture) : Je demande que soit noté au compte rendu que cette situation a été subie par l'instance, qu'on en accepte les conséquences mais que le mécontentement soit enregistré. Les GT peuvent continuer, le COPIL sera décalé — que ce soit acté.

Nathalie LEURET (Région) : Je comprends et entends le mécontentement. Ce n'était pas non plus quelque chose qu'on a voulu. C'est un petit différé de calendrier dans un contexte inédit. La DRAC et la Région s'y sont engagés, on y reste très attentifs.

5.4 Accord sur le calendrier de transition

Le calendrier suivant est acté :

- **7 mai 2026** — Commission PFP maintenue (sous réserve du statut de Sylvain).
- **Mai-juin 2026** — GT LCTI et GT Trésorerie : réunions maintenues, organisées par la DRAC/Région (liens Teams Florence CHAUDIERE). Marion VILLEREAU annonce également la participation du coordinateur budgétaire programme 131 de la DRAC au GT Trésorerie.
- **Juin-août 2026** — Reports des commissions plénières et du COPIL.

Projet

- **Fin août / septembre 2026** — Arrivée de Sylvain chez Co. Reprise de la coordination.
- **Automne 2026** — COPIL et plénière du COREPS.

6. Clôture — Au revoir à Patricia OUDIN

Sylvain COUSIN : Un mot pour Patricia, dont c'est la dernière réunion COREPS. Merci pour ton investissement depuis la fusion des régions, pour ta contribution à cette instance de dialogue social.

Patricia OUDIN : Je pars un peu fâchée de cette situation, je ne vais pas le cacher. Je n'avais pas le droit de parole avant le 13 mai — et je ne l'ai toujours pas. Je récupère ma liberté de parole à partir du 13 mai. Mais j'ai été ravie de travailler avec vous. J'ai toujours le sentiment de ne pas avoir fait assez. Je souhaite au COREPS une belle vie. J'ai de bonnes raisons de croire que ça se passera bien, malgré ces turbulences. Merci à tous pour ces dix ans.

Levée de séance : aux alentours de 12h30.

projet

V. Relevé de décisions et actions

Note

Ce relevé recense l'ensemble des décisions et actions actées lors de la réunion.

Emploi et observation

7. Le COREPS prend note de la mise à jour du datalab Audiens (2025) : baisse de -1,3 % des effectifs dans le spectacle vivant subventionné, recul notable des emplois permanents sous le niveau de 2019.
8. Deux points méthodologiques à explorer auprès d'Audiens ou de la CPNEF-SV : (1) lecture des effectifs intermittents en ETP ; (2) prise en compte de l'inflation dans les indices de masse salariale. À porter éventuellement par le COREPS dans une demande formelle.
9. La Région transmet l'information suivante : en 2026, 57 % des structures aidées sont en maintien de subvention, 23 % en baisse, 20 % en hausse.
10. Le communiqué de presse de l'alerte DGT (31 salariés associatifs, Jérémy GALLIOT / Sud Culture) est annexé au compte rendu et le lien sera intégré.

Étude danse

11. L'étude sur le secteur chorégraphique en Nouvelle-Aquitaine sera publiée en PDF sur le site de L'A. fin avril / début mai. Lien transmis dès publication à tous les membres du COREPS.
12. Présentation au comité de suivi : lundi 27 avril 2026 à 15h — ouvert aux membres du COREPS sur demande.
13. Précision à intégrer dans le PDF final : les Scènes Nationales ne font pas partie de l'échantillon (enquête annuelle spécifique existante) ; les CCN ont répondu comme lieux, pas comme compagnies.
14. Stéphane DETRAIN partagera un diaporama de sa recherche-action sur les conditions de travail dans le secteur chorégraphique (CCN partenaires en NA).

Lutte contre le travail illégal (LCTI)

15. Le groupe de travail LCTI est officiellement relancé. Composition : Timo METZEMAKERS (SNAM-CGT), Marianne VALKENBURG (DRAC), Franck BAYLET (bureau des licences DRAC), Marion VILLEREAU (Région), Eric KOSCIELNIAK (DREETS/URACTI), Jérémy GALLIOT (Sud Culture).
16. Feuille de route partagée (lien chat). Elle sera finalisée lors de la première réunion du GT.
17. Première réunion du GT LCTI : courant mai-juin 2026, organisée par la DRAC/Région (lien Teams).
18. Objectif : rédaction d'une convention régionale LCTI, en s'inspirant des modèles d'Auvergne-Rhône-Alpes et d'Occitanie. Viser une signature en plénière en 2027.

projet

19. Vigilance demandée par Sud Culture et SNAM-CGT : les contrôles à venir (campagne URACTI mars-août 2026) devront cibler le donneur d'ordre, pas le travailleur.

Trésorerie des structures

20. Le GT Trésorerie maintient sa réunion courant mai-juin 2026 (organisée par DRAC/Région). Marianne Valkenburg confirme la participation du coordinateur budgétaire programme 131 de la DRAC.

Calendrier et transition de coordination

21. Commission PFP du 7 mai 2026 : maintenue (animation assurée par Sylvain COUSIN, ou la DRAC/Région si fin de contrat prononcé avant le 7 mai).
22. Commissions de juin et juillet : Reports (cf. transition de coordination).
23. GT LCTI et GT Trésorerie : maintenus courant mai-juin, organisés par la DRAC/Région (Sylvain Cousin lance les sondages et les ordres du jour + liens Teams générés par Marianne Valkenburg).
24. COPIL et plénière COREPS : reportés à l'automne 2026 (à planifier).
25. Reprise de la coordination par Sylvain COUSIN chez Co : prévue fin août 2026. Le courrier de mandatement officiel est en cours de signature par Maylis DESCAZEAUX (DRAC) et Charline CLAVEAU (Région).
26. La Région recherche un bureau pour Sylvain COUSIN sur le site de Poitiers (demande faite à la direction des moyens généraux — réponse en attente).
27. Le mécontentement des organisations professionnelles et syndicales face à la suspension des travaux est formellement acté et enregistré au présent compte rendu.

Prochain rendez-vous

28. Commission PFP — mercredi 7 mai 2026. Ordre du jour : point budgétaire actualisé DRAC et Région.

Compte rendu rédigé par L'A. — Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine — sur la base de la retranscription audio de la séance du 22 avril 2026.

projet